

## Conclusion

La mise en place du système d'enseignement qui s'est développé dans l'Occident latin à partir du XI<sup>e</sup> siècle est un processus complexe qui ne peut être compris que dans la longue durée et en prenant en compte les transformations profondes d'une société aux besoins nouveaux desquels elle répond, une société qu'elle contribue d'ailleurs en retour à faire évoluer. Il va sans dire qu'une journée d'études, si riche soit-elle, ne saurait traiter exhaustivement des multiples facettes d'un phénomène d'une telle ampleur, mais elle permet de bien faire ressortir ce qui, à un moment précis de l'évolution de l'historiographie – puisque ce sont en majorité des jeunes, voire des très jeunes chercheurs qui ont eu l'occasion d'y présenter leurs recherches – retient l'attention des historiens. La moisson a été particulièrement riche, mais on me permettra de mettre ici l'accent, de façon un peu sélective, sur les trois enseignements principaux me paraissent se dégager de cette journée.

### *L'arrière-plan religieux de la mutation du système éducatif*

Le premier me paraît être l'importance que l'on attache aujourd'hui au contexte religieux de la genèse du nouveau système d'enseignement, et plus particulièrement à ce qu'il est convenu d'appeler la « réforme grégorienne ». Comme on le sait, la redéfinition des rôles entre les prêtres et les moines dans une Eglise purifiée est au cœur du mouvement réformateur, tel qu'il est initié par les moines de Cluny et par ceux d'une poignée de monastères lorrains. Mais par un de ces paradoxes dont l'histoire a le secret, ce mouvement qui est à bien des égards un triomphe monastique, imposant au prêtre un certain nombre des obligations qui étaient jusque là l'apanage des moines (à commencer par le célibat), restreint significativement le champ des fonctions accessibles à l'ordre monastique. De même qu'on lui refuse l'exercice du ministère paroissial et la *cura animarum*, voilà que certains vont aller jusqu'à refuser au moine le ministère de la parole, dans le cadre duquel, au XII<sup>e</sup> siècle, la fonction d'éducation est égale à la fonction de prédication : le ministère de la parole serait réservé au prêtre en même temps que ses autres fonctions presbytérales. L'histoire de la formule qu'avait employée saint Jérôme dans l'un de ses textes polémiques, *Monachus non doctoris, sed plangentis habet officium*, fournit ainsi à Thierry Kouamé un fil rouge qui lui permet de nous faire suivre le cheminement de ce qui est rapidement devenu une sentence antimonastique, depuis son (re)-surgissement dans une compilation canonique toscane entre 1063 et 1083 et son immédiate diffusion dans d'autres autres collections plus ou moins influentes, à commencer par celles d'Yves de Chartres, jusqu'aux écrits des théologiens les plus importants de la période (Rupert de Deutz, qui la conteste pour défendre les moines, ou Roscelin, qui la reprend pour les pourfendre, en la personne de ce moine – très spécial, il est vrai – qu'est Pierre Abélard).

Mais la lutte entre les évêques défendant les prérogatives du clergé paroissial (et le leur du même coup) et leurs alliés, les chanoines réguliers d'un côté, et les moines de l'autre, s'apaise rapidement et, significativement, le décret de Gratien, s'il intègre bien la formule hiéronymienne, la vide de tout contenu polémique. Il est vrai que l'Église, en dépit de la complète transformation du système éducatif qui a alors pris son envol, souffre déjà du manque de prédicateurs formés : un demi-siècle plus tard à peine, il faudra susciter de nouveaux experts en la matière, les frères, à propos desquels se posera à nouveau frais le problème du partage de certaines des fonctions presbytérales : cette fois, le droit de recueillir des confessions sera au cœur de la tempête. La fortune polémique de la formule est donc le témoin décisif d'un moment clé de la réforme, celui qui légitime la sortie de l'école hors du cloître.

Le rejet du moine hors du monde de l'éducation implique évidemment une transformation du statut de l'école monastique et de sa place relative par rapport à l'école cathédrale. La seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle est précisément la période au cours de laquelle s'affirme la prééminence des grandes écoles épiscopales. En soi, elles ne sont pas une nouveauté, et certaines ont même acquis une certaine notoriété comme centres de transmission des savoirs au même titre que les plus réputées parmi les écoles monastiques : c'est notamment le cas en Italie et en Rhénanie, où Stephen Jaeger insiste sur le fait qu'elles commencent à s'affirmer dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, en liaison avec la cour impériale othonienne<sup>1</sup>. Mais Cédric Giraud, à partir de l'exemple particulièrement symptomatique des écoles de la province de Reims nous montre comment ces écoles épiscopales se structurent en réseau et se hiérarchisent. Exemple symptomatique en effet, parce que Reims est précisément l'une de ces écoles réputées dès le X<sup>e</sup> siècle. Qu'observe-t-on à la fin du XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle ? Tout d'abord, les écoles épiscopales forment une sorte de réseau, dans les mailles duquel se déplacent maîtres et élèves. Surtout, une hiérarchie apparaît : l'école de Laon opère à un niveau international comparable à celui de l'école de Reims, et les écoles des dix autres diocèses se partagent en deux. D'un côté, certaines écoles n'apparaissent dans les sources que par intermittence, au gré des passages de maîtres susceptibles d'attirer auprès d'eux des élèves venus d'ailleurs (par exemple, il semble bien que Guillaume de Champeaux a continué à enseigner quand il est devenu évêque de Châlons), de l'autre, dans cinq diocèses, il semble bien que la législation romaine de 1078, qui obligeait les chapitres à ouvrir une école et à entretenir un écolâtre, a été appliquée et permet d'avoir des listes d'écolâtres « fournies » pour la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La cohésion provinciale semble renforcée par les échanges constants entre Laon et Reims : Anselme de Laon aurait été formé à Reims, et plusieurs écolâtres de Reims ont en retour été formés par lui à Laon. Et c'est autour de ces deux écoles que se constitue un réseau international : Reims et Laon ne se concurrencent pas vraiment, même si Laon finit par éclipser quelque peu Reims. Il faut peut-être en chercher la raison dans les liens privilégiés qui semblent s'être tissés entre Laon et le royaume anglais : l'école semble avoir été l'un des centres favorisés de formation des élites administratives de la monarchie anglo-normande, dont on sait qu'elle a fait une

---

<sup>1</sup> Stephen Jaeger, *The Envy of Angels. Cathedral Schools and Social Ideals in Medieval Europe, 950-1200*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1994, p. 46-52, insistant particulièrement sur l'école de Cologne.

consommation précoce de clercs ayant acquis un haut niveau de formation intellectuelle<sup>2</sup> : dix des vingt et un élèves connus d'Anselme de Laon sont devenus évêques dans l'espace anglo-normand. Les chanoines de la cathédrale de Laon ne s'y trompent pas quand ils organisent le voyage des reliques de la cathédrale en Angleterre<sup>3</sup>.

Mais Cédric Giraud rejoint ici l'analyse de Thierry Kouamé : « l'école cathédrale ... apparaît comme un instrument au service de la réforme religieuse qu'elle a contribué à diffuser efficacement ». Les élèves anglais d'Anselme se sont tous faits les propagateurs de la réforme et plus particulièrement de celle de l'*ordo canonicus*. Sur le plan théologique également, la marque de l'école de Laon est la mise au point d'une nouvelle forme du commentaire biblique par l'intermédiaire d'une glose qui se diffuse largement et pénètre même au bout de quelques années les écoles monastiques par l'intermédiaire des élèves d'Anselme : la bibliothèque du prestigieux monastère lotharingien de Lobbes, étudiée par François Dolbeau, contient ainsi des livres bibliques glosés selon la méthode de l'école de Laon, où l'abbé Francon de Lobbes a été formé. Il n'est pas indifférent que la province de Reims, au reste, soit à cette période, l'un des grands centres de diffusion de la réforme grégorienne : les papes grégoriens y ont plusieurs fois séjourné, c'est dans le diocèse de Laon qu'est fondé l'ordre nouveau de Prémontré, et les liens des Cisterciens avec la Champagne ne sont plus à démontrer, même s'ils se sont d'abord implantés dans la province voisine de Sens.

Il est en tous cas un autre point – sur lequel j'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir – que Cédric Giraud met en avant : la « faible organisation institutionnelle » de ce système d'enseignement naissant. C'est seulement dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle que se met en place à Paris l'université : les raisons précises de cette transformation ne sont pas évidentes, et elles sont probablement multiples. Mais Nathalie Gorochov choisit d'aborder ce problème en s'appuyant sur la méthode prosopographique, qui lui permet de dessiner le profil des acteurs (les maîtres qui ont enseigné à Paris entre 1200 et 1231) qui ont produit cette innovation appelée à la fortune que l'on sait. Les deux groupes « nationaux » les plus nombreux sont celui des maîtres originaires des domaines Plantagenêt (Normandie, pays chartrain), plutôt juristes ou spécialisés dans les arts libéraux, et celui des maîtres originaires du Nord de la France, plutôt théologiens. Quelques italiens ont pu aussi faire connaître à Paris les traditions bolonaises, la réciproque étant d'ailleurs tout aussi vraie. L'origine sociale de ces maîtres est très diverse, mais comme John Baldwin pour la

---

<sup>2</sup> Depuis longtemps, les historiens anglais ont souligné les liens tissés entre l'administration du royaume anglais et les écoles de Laon : l'un des cas les plus célèbres est celui du trésorier Nigel, plus tard évêque d'Ely, envoyé à Laon par son oncle Roger de Salisbury, évêque de Salisbury, lui-même ancien élève de Laon. Le fils de Nigel, Richard Fitz Nigel, est l'auteur du fameux *Dialogus de Scaccario* (Dialogus de Scaccario. *The Court of the Exchequer by Richard Fitz Nigel and Constitutio Domus Regis. The Constitution of the Royal Household*, éd. et trad. par Charles Johnson, Oxford, OUP, éd. révisée, 1983. Voir Reginald Lane Poole, *The Exchequer in the twelfth century. The Ford Lectures delivered in the University of Oxford in Michaelmas Term*, Oxford, OUP, 1911, p. 53-57.

<sup>3</sup> Voir désormais Hermann de Tournai, *Les Miracles de Sainte Marie de Laon*, éd. par Alain Saint-Denis, Paris, CNRS (Sources d'Histoire Médiévales, 36), 2008.

période immédiatement précédente, Nathalie Gorochov décèle une prédominance des cadets des familles nobles ('un maître sur quatre est d'origine noble), de la *gentry* anglaise des domaines Plantagenêt à la noblesse romaine poussée vers la voie des études par l'influence acquise par les hommes des écoles dans l'institution pontificale. Moitié moins nombreux sont les fils de bourgeois et quatre maîtres seulement ont des origines populaires (l'un d'eux deviendra même le pape Urbain IV). Cette diversité est probablement l'un des facteurs qui les a poussés, conscients du prestige que les écoles de Paris avaient conquis dans la chrétienté depuis les jours déjà lointains de Guillaume de Champeaux et de Pierre Abélard, à uniformiser et homogénéiser leur statut, afin de contrecarrer les tensions hiérarchisantes ou centrifuges que pouvaient favoriser la diversité de leurs origines sociales et géographiques ; le modèle du métier juré étant alors en plein essor dans les villes d'Occident et plus particulièrement à Paris, il était logique qu'ils s'en inspirent. Du rejet de l'école monastique à l'université en passant par l'avènement des écoles cathédrales, la mutation des strates les plus élevées du système éducatif qu'a initiée la réforme grégorienne dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle franchit ainsi une étape décisive vers 1200.

### *Cohésion et la solidarité du groupe universitaire*

Un deuxième enseignement de la journée me paraît être précisément cet attachement passionné des universitaires à leur cohésion et à leur solidarité collectives : cela ne fait d'ailleurs que renforcer rétrospectivement l'hypothèse sociologique de Nathalie Gorochov. En effet, c'est d'abord au niveau social que se marque cette cohésion du groupe, et Cécile Fabris le démontre en prenant l'exemple bolonais où les étudiants sont organisés en deux universités : l'une d'entre elles concerne les étudiants ultramontains, et l'encadrement des étudiants y est assuré par le système des nations. La richesse exceptionnelle des sources bolonaises (notamment les *Memorialia Communis*, l'enregistrement des actes passés devant notaire) permet de retrouver, non sans difficultés d'ailleurs, les étudiants français, qui sont répartis entre plusieurs nations (Poitevins, Provençaux, Français, Bourguignons etc.). La plupart des actes ont trait à des transactions financières, le plus souvent à des emprunts, et dans plus du tiers des cas, il semble s'agir d'actes collectifs. L'étude des contractants permet ainsi de mettre en évidence l'existence de véritables réseaux dans lesquels l'appartenance à une même nation joue, à n'en pas douter, un rôle important : dans 87% des actes collectifs, deux étudiants au moins appartiennent à la même nation. Cependant, les actes notariés ne permettent pas d'aller au-delà de ces observations numériques et n'éclairent guère les pratiques de la sociabilité étudiante. Il faut donc se tourner vers d'autres approches et d'autres sources pour chercher à en savoir plus.

C'est ce que font Claire Angotti et Antoine Destemberg en s'intéressant, pour l'une, aux pratiques pédagogiques du monde universitaire et, pour l'autre, aux passages de grades des étudiants. La richesse des sources qui en proviennent fait de la Sorbonne un observatoire privilégié de la pédagogie universitaire : différenciant sa fondation des collèges parisiens de la première génération, qui sont avant tout des institutions charitables, Robert de Sorbon a voulu créer un collège bien adapté à l'enseignement de la théologie. On sait bien que le soin minutieux avec lequel a été

constituée la bibliothèque de la Sorbonne en témoigne, et les très importants dons de livres qui ont rapidement afflué sous forme de legs démontrent le soutien des maîtres parisiens. Un accent particulier a été mis d'emblée sur le *Livre des sentences* de Pierre Lombard, qui est précisément devenu l'objet d'un commentaire obligatoire à la faculté de théologie entre 1240 et 1250 : s'il y avait déjà deux exemplaires des *Sentences* dans la bibliothèque initiale, il y en aura jusqu'à un cinquantaine en 1338, à peine quatre-vingt ans après la fondation du collège ! En même temps, Robert de Sorbon, en se fondant, semble-t-il, sur l'exemple des couvents mendiants, a délibérément cherché à inciter les membres du collège à pratiquer des *collationes*, c'est-à-dire à participer entre eux à des discussions argumentées. Outre les *collationes*, ce sont bientôt deux séries publiques de *disputationes* de la Sorbonne (elles sont organisées par les sociétaires, mais des étrangers au collège peuvent être appelés à y prendre part), l'une pendant l'été, l'autre chaque samedi de l'année universitaire, qui vont devenir des exercices essentiels de la faculté de théologie : elles portent, là encore, sur les *Sentences*, mais elles ont la particularité de ne pas comporter de *determinatio*, ce qui montre bien qu'il s'agit d'exercices pédagogiques destinés à entraîner les étudiants. De même, les membres du collège bénéficient d'une *lectio* interne des *Sentences* qui vient s'ajouter à celle qu'organisait la faculté. Tout ceci influe évidemment sur le contenu de la bibliothèque, et c'est précisément l'étude détaillée de ses manuscrits qui permet de suivre l'évolution et le renforcement des pratiques pédagogiques au sein du collège : un renforcement qui ne fait qu'accentuer la professionnalisation des études et par là renforcer la cohésion du groupe des maîtres et des écoliers.

Antoine Destemberg s'attaque quant à lui à des processus de construction et de renforcement de la cohésion du groupe social beaucoup plus explicites. Partant d'un rare exemple visuel – une miséricorde des stalles du *New College* d'Oxford –, il démontre l'importance des rites d'intégration auxquels donnent lieu les passages de grade. Il y a bien sûr plusieurs types de rituels intégrateurs dans une structure aussi complexe que l'université, avec ses différents emboîtements (nation, faculté, collège etc.), mais on sait depuis longtemps l'importance des grades universitaires comme marqueurs de l'autonomie universitaire, une autonomie chèrement conquise à Paris aux dépens du chancelier de la cathédrale de Paris. Au-delà de ce qu'il peut signifier pour l'histoire de l'évolution des institutions universitaires, le passage des grades apparaît comme partie intégrante d'un système rituel qui est exploré ici. Si au niveau de la licence, le chancelier conserve encore une certaine importance à Paris, il disparaît progressivement – contrairement à ce qui se passe à Bologne, par exemple – des cérémonies qui accompagnent l'accession à la maîtrise : c'est son maître qui confère sa barrette à l'impétrant, renforçant l'impression d'une filiation directe qui exclut toute intervention extérieure. L'inception se retrouve dans les différentes facultés, et le coût de son organisation est d'ailleurs l'une des raisons qui poussent certains étudiants à renoncer à la maîtrise ès arts, mais c'est à la faculté de théologie que son déroulement, d'ailleurs assez proche à Oxford et à Paris au moment où il se fixe au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à Paris, est connu de la façon la plus précise. La cérémonie commence dans la soirée avec les *vesperie* et se poursuit le lendemain avec l'aulique. Elle comporte plusieurs exercices rhétoriques dont le plus important est sans doute le *principium*, qui commence par une louange de l'Écriture sainte, mais, sauf exception, c'est moins l'aspect intellectuel que l'aspect social du

rituel qui importe. Comme le dit Antoine Destemberg, c'est ici l'*habitus* universitaire qui est en cause, et il s'agit avant tout de promouvoir des hommes « doctes et dignes », finalement les qualités qui tiennent le plus au cœur de ces universitaires parce qu'ils en ont besoin pour s'affirmer socialement. Autrement dit, la cohésion et la solidarité restent des préoccupations essentielles, mais leur finalité a changé, puisqu'il ne s'agit plus de préserver l'autonomie des gens du savoir pour garantir leur liberté intellectuelle, mais pour assurer leur statut social.

### *Institution et créativité*

Mais la mise en parallèle de construction d'une professionnalisation pédagogique et celle, au siècle suivant, d'un *habitus* universitaire nous oriente vers un tout autre horizon et nous conduit à nous interroger sur la nature de la relation qui s'établit entre l'innovation intellectuelle et l'institutionnalisation. Le problème n'est pas nouveau<sup>4</sup> et il va de soi qu'il ne peut être résolu en s'en tenant au seul examen de l'institution universitaire et ce ceux qui la peuplent : bien d'autres facteurs interviennent. Pourtant, force est de constater qu'à partir du moment où la figure du professeur s'est superposée à celle du « philosophe » au point de presque l'effacer, l'université est devenue plus reproductrice que créative<sup>5</sup>. L'exemple de Paris montre bien, comment en défendant ses membres, quel que soit leur statut – et tous n'appartiennent pas à l'Eglise – l'université a peu à peu construit son autonomie et défini l'identité universitaire : mais pour ce faire, elle a eu besoin de la justice royale, surtout par l'intermédiaire du Parlement. En passant du statut d'institution religieuse à celui d'institution civile, elle se stabilise et assure le respect de ses privilèges sur l'ensemble du territoire français, mais elle se trouve exposée aux demandes et aux attentes du pouvoir royal et des élites sociales du pays ; le fait qu'elle reste dominée par les théologiens et que les cadres de l'administration royale aient avant tout une formation juridique affaiblit incontestablement son influence morale et politique<sup>6</sup>. C'est précisément parce qu'elles offrent une plus large contextualisation du monde universitaire que, par contraste avec les premières communications, celles de Lise Roy et de Thierry Amalou nous apportent des éléments de réponse intéressants.

L'université de Caen, dont Lise Roy s'est faite l'historienne<sup>7</sup>, est, à première vue, l'une de ces « universités princières » qui se sont multipliées en Europe à partir

---

<sup>4</sup> Voir le stimulant essai de Gordon Leff, *The dissolution of the medieval outlook. An Essay on the Intellectual and Spiritual Change in the Fourteenth Century*, New York, Harper Torchbook, 1976 et aussi, sur les limites des solutions généralement proposées (Le Goff, Garin) la conclusion d'Alain de Libéra, *La philosophie médiévale*, Paris, PUF, 1993, p. 485-487.

<sup>5</sup> Bien des éléments de réponse dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, éd. par Olga Weijers et Louis Holtz, Turnhout, Brepols, *Studia Artistarum*, 4, 1997.

<sup>6</sup> Les dernières pages de Serge Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 293-299.

<sup>7</sup> Lise Roy, *L'université de Caen aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Identité et représentation*, Leyde, Brill, 2006.

du XIII<sup>e</sup> siècle. Si ce n'est qu'elle est née sous une étoile peu propice ... Christopher Allmand a magistralement retracé l'histoire des hésitations anglaises engendrées par l'ampleur même du triomphe militaire d'Henry V, suivi par sa mort précoce<sup>8</sup>. Fallait-il jouer la carte d'une principauté normande et tout miser sur Caen – ou Rouen ? Ou celle de la France Lancastrienne, et tout miser sur Paris ? L'université de Caen a bien été fondée, mais Formigny en a fait une université princière sans prince. Elle a tout de même survécu et a peu à peu consolidé sa position d'université régionale (sur les 165 professeurs dont l'origine est connue, 161 sont Normands et ont, pour la plupart, fait leurs études à Caen ; la grande majorité des étudiants est normande). Mais cette consolidation s'appuie presque uniquement sur la qualité et le statut de « professeur » des maîtres caennais : à dire vrai, il s'agit d'une nouvelle étape de la professionnalisation commencée par la création et la diffusion des procédures sophistiquées mais standardisées du métier d'enseignant, telle que nous les avons vu se développer à la Sorbonne. Il s'agit ici de la création de la carrière professionnelle de l'enseignant, déterminée à la fois par l'apparition d'une échelle de salaire, et par la prise en compte au niveau du recrutement de cet habitus universitaire qui vient d'être évoqué. La disparition de la régence obligatoire, c'est-à-dire celle que s'engageaient à effectuer les nouveaux maîtres après avoir obtenu leur grade, achève de rompre la continuité que l'université médiévale préservait entre le temps des études et celui de l'enseignement, en obligeant très tôt dans leur cursus les étudiants de la Faculté des arts dans des tâches qui, même si elles ont un rôle d'entraînement, en font des enseignants de fait sinon de statut : il ne peut plus y avoir de confusion entre les deux statuts de maître et d'enseignant, même si une proportion importante des professeurs des Facultés supérieures continue à commencer sa carrière comme régent à la Faculté des arts ; mais ces régents-là sont bien des professeurs.

Dés lors, la variable d'ajustement, celle qui autorise le recrutement de nouveaux enseignants, c'est tout simplement le marché social du savoir : le nombre des maîtres de la Faculté des arts dépend, au moins indirectement, du nombre des étudiants par l'intermédiaire de la collecte et des droits d'examen. Les postes de professeurs sont souvent non pourvus, les professeurs en titre refusant de créer de nouveaux docteurs pour garantir leur propre revenu, alors même qu'ils sont souvent empêchés d'enseigner par leurs nombreuses autres occupations. Le corps des professeurs se replie sur lui-même, dans une réaction de défense corporatiste des avantages acquis. Le Parlement de Rouen, qui se veut le garant de la qualité de la formation des juristes, doit s'en mêler et réformer l'université en 1521 : la savoureuse « évaluation » du professeur René Patry par le lieutenant du baillage qui, pour parler en termes moderne, lui reproche de « ne pas faire son service » et d'arriver systématiquement en retard à ses cours devait avoir une longue postérité ! Une nouvelle réforme en 1586 accentue encore le contrôle des activités des enseignants (ponctualité, régularité, qualité et quantité des cours). La pierre d'achoppement reste les salaires, auxquels le Parlement accorde d'autant plus d'importance que c'est la ville qui les paye – bien que ce soit en partie sur les

---

<sup>8</sup> Ch. Allmand, *Lancastrian Normandy, 1415-1450. The History of a Medieval Occupation*, Oxford, OUP, 1983, p. 105-121. et *Henry V*, Berkeley-Los Angeles, The University of California Press, 1992, p. 185-204.

revenus des greniers du sel, octroyés à la ville par le roi à cette fin : ces salaires sont bien entendus jugés insuffisants par les professeurs, qui s'indignent que pour attirer vers une université qui, après tout, forme les enfants des élites provinciales, des professeurs charismatiques (Daniel Hotman, Claude Fournier, le grand Cujas lui-même !), on leur offre des salaires mirifiques quand eux-mêmes n'arrivent pas à se faire payer les modestes sommes auxquelles ils ont pourtant droit. Les échevins de la ville leur reprochent vertement de tenir pour acquis des avantages qui ne sont à leurs yeux que privilège. Il ne faut donc pas demander à nos universitaires caennais d'être de grands innovateurs ou créateurs intellectuels ; ils font même tout pour que l'on aille pas en chercher un à l'extérieur qui pourrait leur faire de l'ombre ...

L'université professionnalisée serait-elle son pire ennemi ? Ce sont d'autres dangers que nous fait découvrir Thierry Amalou en nous ramenant à Paris, mais cette fois au XVI<sup>e</sup> siècle, au plus fort des guerres de religion. Comme d'ailleurs à Oxford ou à Cambridge et dans les universités allemandes, la crise religieuse de la Réforme a redonné aux facultés de théologie une nouvelle importance : dans le cas particulier de Paris, elle offre aux universitaires l'occasion de restaurer un prestige et une influence que depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle les parlementaires et les juristes lui ont disputé avec succès. Les conditions sont d'autant plus favorables que cette fois, parlementaires et universitaires sont d'accord sur deux points fondamentaux : leur attachement aux « libertés gallicanes », et leur hostilité aux Jésuites. Qui plus est, la défense de ses privilèges par l'université (notamment le droit de parchemin) l'aligne dans un combat commun contre la monarchie avec le parlement opposé à la création de nouveaux offices et avec la bourgeoisie parisienne soucieuse de défendre ses propres privilèges corporatifs. Mais le capital symbolique que l'université retire de ces convergences est investie dans la défense de l'édit d'Union qu'Henri III avait du concéder en juillet 1588 : quand Paris se soulève à la suite du meurtre des Guise, elle légitime le renoncement des Français à leur serment d'obéissance au roi et leur droit à s'armer pour défendre la catholicité. Mais le meurtre d'Henri III rejette la faculté de théologie, d'ailleurs de plus en plus divisée, dans un soutien aux Ligueurs les plus extrémistes et particulièrement aux Seize. Alors qu'elle avait d'abord évité de s'engager dans une discussion théorique de la justification de la désobéissance au roi, les théologiens parisiens sont conduits à adopter des positions monarchomaques, tandis que la violence de leurs conflits de juridiction avec l'évêque de Paris les pousse à réclamer au pape l'excommunication de ce dernier. En rupture avec la tradition gallicane, ils sont perçus comme étroitement associés au parti espagnol. Alors que le Parlement réaffirme solennellement son attachement à la loi salique, c'est lui qui récupère tout le prestige attaché à la défense du gallicanisme, tandis que la propagande royaliste joue sur le désir de paix et le nationalisme de la majorité de la population parisienne. Il n'est pas étonnant que les presses royales soient allées exhumer le défenseur du meurtre de Louis d'Orléans, le théologien parisien Jean Petit, pour le comparer implicitement à ceux de l'époque, le monarchomaque Jean Boucher ou l'adversaire de l'évêque de Paris, Gilbert Génébrand ! Ayant perdu tout prestige et tout pouvoir pendant ces troubles, l'université n'avait plus qu'à se soumettre à Henri IV, ce qu'elle finit par faire en avril 1594.

Le parallèle entre Jean Petit et les théologiens de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas absurde. Avec de tels hommes, l'université reste pourvoyeuse de savoir, mais



c'est un savoir de second ordre : elle répond à la demande, fournissant du conseil comme elle fournit de l'enseignement. La quête éperdue de la vérité, qui animait les écoles parisiennes et les maîtres du premier siècle de l'université parisienne, ne fait plus partie des préoccupations intellectuelles de ces « doctes et dignes » docteurs, arc-boutés sur la défense de leurs privilèges et le maintien des signes extérieurs de leur prééminence, qui leur tient désormais lieu d'habit. De l'autonomie et de la liberté revendiquée d'un groupe d'hommes unis par un grand projet intellectuel qui les a conduit par des avancées décisives dans les domaines de la logique, de la métaphysique et du langage jusqu'à ces hauteurs obscures et dangereuses où se fondent théologie et philosophie, sans hésiter à franchir les frontières de l'*ecclesia* chrétienne au service de laquelle pour allant rechercher chez les Grecs de l'Antiquité et leurs commentateurs juifs et arabes tout ce qui pouvait leur être utile, aux libertés corporatives d'un groupe socio-professionnel qui, en dépit de quelques exceptions remarquables, privilégie la reproduction sur l'innovation et la créativité, les vicissitudes du système d'enseignement médiéval illustrent parfaitement le difficile rapport qu'il faut bien établir entre institution et savoir – et nous pouvons dire, en ce qui nous concerne, science. Car, bien sûr, ce problème reste toujours aussi brûlant aujourd'hui ...

Jean-Philippe Genet  
LAMOP (CNRS-Université Paris I-Panthéon-Sorbonne)